

LE CONGRÈS DES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SOCIALISTES

« LES SERVICES POSTAUX PUBLICS, LA PRIVATISATION ET L'ACCORD

GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES »

UNIVERSITÉ LAVAL

LE 29 MAI 2001

Présenté par Deborah Bourque, 3^e vice-présidente nationale,

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

Le présent exposé traitera des efforts de privatisation du service postal et montrera comment les groupes qui exercent des pressions en ce sens sont passés de l'échelle nationale à l'échelle internationale en invoquant les accords commerciaux.

L'exposé montrera de quelle façon les gouvernements fédéraux qui se sont succédés préparent la privatisation de Postes Canada depuis plus d'une décennie. Il précisera comment les entreprises de messagerie multinationales qui exercent des pressions sur le gouvernement afin qu'il privatise au moins une partie de notre service postal tentent maintenant d'obtenir la privatisation et la déréglementation de Postes Canada par le biais d'accords commerciaux tels que l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Ainsi, l'exposé montrera comment ces entreprises multinationales tentent d'obtenir, par la voie détournée d'accords internationaux comme l'AGCS et l'ALÉNA, des réformes du service postal que le Parlement et la population canadienne ont rejetées. Enfin, il décrira les moyens que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) déploie afin de protéger le service postal public contre cette nouvelle menace.

Préparation à la privatisation de Postes Canada

Depuis plus de dix ans, les gouvernements conservateur et libéral ont fait tout ce qu'ils ont pu pour commercialiser Postes Canada, pavant ainsi la voie, peut-on dire, à la privatisation et à la déréglementation.

Voici quelques-uns des principaux changements que les gouvernements ont apportés et certaines des principales initiatives qu'ils ont prises à l'égard de la commercialisation et de la privatisation.

- En 1989, le gouvernement conservateur a fixé pour Postes Canada des objectifs financiers comparables à ceux que l'on voit dans le secteur privé.
- En 1990, un comité parlementaire dominé par les conservateurs a recommandé que Postes Canada soit privatisé une fois qu'il aurait atteint un rendement financier comparable à celui du secteur privé et que les relations industrielles se seraient améliorées.
- En 1993, le gouvernement conservateur a modifié la *Loi sur la Société canadienne des postes* afin de pouvoir émettre des actions de Postes Canada qui seraient vendues aux employées et aux employés. Aucune action n'a encore été émise ou vendue.
- En 1994, le gouvernement libéral adoptait une loi obligeant Postes Canada à payer de l'impôt sur le revenu, à la manière d'une entreprise privée.
- En 1995, la Société canadienne des postes a commencé à payer de l'impôt sur le revenu et, en 1996, elle a commencé à verser des dividendes à son actionnaire, en l'occurrence le gouvernement.
- En mai 1995, une coalition formée par des concurrents de Postes Canada, y compris des entreprises de messagerie, demandait le réexamen du mandat de la Société, dans le but de déterminer si l'on devait permettre au service postal de faire concurrence aux intérêts privés.
- En août 1995, le gouvernement libéral annonçait un examen du mandat de la Société des postes.
- Publié en octobre 1996, le rapport sur l'examen du mandat de la Société canadienne des postes formulait des recommandations qui allaient à l'encontre de la privatisation, de la déréglementation et du versement de dividendes. Toutefois, il contenait aussi des recommandations qui visaient à permettre au gouvernement de se libérer de sa responsabilité de fournir des services postaux publics. Il recommandait notamment :
 - que la Société des postes se retire des secteurs d'activités soumis à la concurrence;

- que la Société des postes se concentre sur ses responsabilités concernant la poste aux lettres tant qu'elles seraient pertinentes, et qu'elle soit considérée comme une industrie en déclin;
- que les entreprises de messagerie versent une indemnité à la Société des postes en échange du retrait de cette dernière du marché des messageries.

- La recommandation du rapport sur l'examen du mandat voulant que la Société des postes se retire du secteur des messageries a, dans l'ensemble, été considérée comme une mauvaise idée. Son application aurait laissé les vastes secteurs ruraux de notre pays sans service de messagerie, et la viabilité financière de notre service postal rural s'en serait trouvée menacée. La recommandation constituait non seulement une mauvaise idée, mais elle a reçu peu d'appuis. Pratiquement personne, à l'exception des concurrents de la Société canadienne des postes, n'avait demandé que la Société se retire des services de messagerie ou les privatise. Au contraire, de nombreux groupes, spécialement ceux des secteurs ruraux, avaient déclaré aux responsables de l'examen du mandat qu'ils souhaitaient que la Société des postes conserve ses services de messagerie, étant donné qu'il s'agissait des seuls véritables services de ce type dont ils bénéficiaient.
- En fin de compte, le gouvernement a rejeté la recommandation voulant que la Société des postes mette fin à son service de messagerie, affirmant qu'elle avait besoin des sommes d'argent que lui procurent les services soumis à la concurrence pour fournir un service de livraison des lettres à prix abordable, sans subvention.
- Le gouvernement a toutefois donné suite à une des recommandations de l'examen du mandat ayant trait aux services soumis à la concurrence en donnant instruction à la Société des postes de se retirer du secteur de la médiaposte sans adresse. Cette décision a donné lieu au licenciement de 10 000 travailleuses et travailleurs de la médiaposte, soit le plus important licenciement collectif de l'histoire au Canada.

- Il est intéressant de souligner que l'examen du mandat de la Société canadienne des postes était le quatrième examen depuis 1985 et que le service postal fait l'objet d'un examen quelconque tous les cinq ans en moyenne. Au cours de cet examen, le STTP avait prédit qu'il y en aurait un autre en 2000 ou en 2001. Il a plutôt été confronté à la plainte déposée par la société UPS aux termes de l'ALÉNA, qui équivaut à un mini-examen des services de messagerie de Postes Canada, mais sans participation du public ni supervision du Parlement. Et comme si cela ne suffisait pas, le Syndicat a également dû composer avec les discussions concernant les services postaux et de messagerie menées dans le cadre de l'AGCS. Nous en reparlerons plus loin.
- Revenons plutôt à l'examen du mandat. De toute évidence, le gouvernement n'était pas pleinement satisfait de l'examen du mandat de la Société canadienne des postes, parce qu'il a immédiatement commandé une étude à Valeurs mobilières TD et au cabinet Dresdner Kleinwort Benson. Ces entreprises ont notamment reçu instruction d'examiner les conséquences d'une éventuelle privatisation de Postes Canada.
- En 1997, le rapport de l'étude menée par Valeurs mobilières TD et Dresdner Kleinwort Benson recommandait de fixer des objectifs financiers qui permettraient de privatiser la Société canadienne des postes au moyen d'un placement initial de titres, si telle devait être la volonté du gouvernement.
- Le rapport recommandait également que la Société des postes conserve Purolator parce que cette entreprise répondait aux objectifs stratégiques inhérents au secteur de la poste aux lettres ET qu'elle présenterait de l'intérêt pour les investisseurs dans l'éventualité d'une privatisation de la Société des postes.
- En outre, le rapport recommandait que la Société verse sans délai 200 millions de dollars au gouvernement. C'est exactement ce qui s'est produit en 1998-1999. Le gouvernement a reçu

un dividende de 200 millions de dollars de la Société des postes, en plus d'un dividende de 12 millions de dollars résultant des bénéfices enregistrés par la Société. La somme de 200 millions de dollars a été canalisée de manière que Postes Canada ait un ratio d'endettement davantage comparable à celui d'une entreprise privée.

Le STTP a exprimé à plusieurs reprises ses inquiétudes concernant la privatisation, pour se faire dire par le ministre responsable de la Société canadienne des postes que le service postal n'était pas à vendre. En fait, le ministre a tenté de faire en sorte que le Syndicat ait l'air de faire preuve de paranoïa dans le dossier de la privatisation, balayant nos inquiétudes du revers de la main de façon répétée. Il a dit à qui voulait l'entendre qu'il nous avait répété maintes fois, et dans de nombreuses langues, que le service postal n'était pas à vendre.

Malgré les assurances qui lui ont été données dans de nombreuses langues, le STTP sait, grâce à un document hautement confidentiel, que divers gouvernements ont sérieusement envisagé la privatisation du service postal.

Le gouvernement actuel semble avoir rejeté la privatisation du service postal pour le moment. Malheureusement, il envisage peut-être d'autres solutions tout aussi catastrophiques. En 1997, au cours d'un débat sur le projet de loi obligeant les travailleuses et travailleurs des postes à reprendre le travail, le ministre responsable de la Société canadienne des postes s'est demandé si le droit de grève était conciliable avec un monopole. Ce fut la première et la seule fois que le gouvernement évoqua la déréglementation du service postal.

Voilà qui résume l'attitude que le gouvernement a adoptée à l'égard du service postal au cours de la dernière décennie. Mais qu'en est-il de la situation actuelle du service postal? Pour répondre à cette question, il convient de revenir à l'examen du mandat de la Société canadienne des postes.

De l'examen du mandat à l'AGCS

Le STTP estime que le gouvernement a fixé au service postal des objectifs contradictoires au terme de l'examen du mandat. Ainsi, il a donné instruction à la Société des postes d'accomplir son rôle traditionnel de service public et d'intégration nationale en élargissant les services et la présence fédérale dans les collectivités rurales. En même temps, il a exigé que la Société continue de fournir des dividendes ou des revenus au gouvernement fédéral, mesure allant dans le sens des efforts que ce dernier déploie pour que le service postal public ressemble davantage à une entreprise privée motivée par le profit.

En d'autres termes, le gouvernement a demandé à la Société des postes de verser des millions de dollars en dividendes, décision qui a fait en sorte que la Société a eu moins d'argent à consacrer au service. Il lui a ensuite demandé d'améliorer le service dans les régions du pays qui coûtent le plus cher à desservir. La Société s'est ainsi retrouvée coincée sur le plan financier.

En fin de compte, ce sont les travailleuses et travailleurs des postes qui ont été invités, lors des négociations, à payer le prix du plan d'action du gouvernement, mais il s'agit là d'un autre dossier.

À ce stade-ci, la question qui importe le plus est la mesure adoptée par les entreprises de messagerie multinationales. Ces dernières étaient mécontentes de la réponse que le

gouvernement a donnée au rapport sur l'examen du mandat de la Société canadienne des postes, et plus particulièrement de sa décision de ne pas tenir compte de la recommandation voulant que la Société se retire du secteur des messageries. Ainsi, nous savons, grâce à des documents obtenus aux termes de la loi américaine sur l'accès à l'information, que l'examen du mandat a été à l'origine de la plainte que UPS a déposée en vertu de l'ALÉNA au début de l'an 2000.

En résumé, après avoir échoué à obtenir ce qu'elles voulaient lors de multiples examens publics, les entreprises de messagerie comme UPS ont décidé de passer outre au processus décisionnel démocratique, privilégiant plutôt les négociations à huis clos prévues par les accords sur le commerce international. La stratégie des entreprises de messagerie multinationales implique à la fois l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

Préoccupations initiales concernant l'AGCS

Le présent exposé mettra l'accent sur l'AGCS. Il indiquera d'abord comment le STTP en est venu à s'inquiéter de cet accord. En avril 1999, le gouvernement canadien a tenu des audiences parlementaires sur l'OMC et la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Le STTP s'intéressait à ces audiences, car il savait, grâce à un document d'information produit par l'OMC, que celle-ci examinait les services postaux. Malheureusement, le STTP n'a pu témoigner lors de ces audiences, faute d'un préavis suffisant et parce que le congrès triennal du Syndicat avait lieu à peu près en même temps. Il a toutefois indiqué clairement au gouvernement qu'il espérait avoir la chance de faire connaître son opinion. Il a par la suite soumis au gouvernement un mémoire assorti de vingt-cinq recommandations (« Votre service postal public : bien plus que du courrier, bien plus que le corridor Québec-Windsor », STTP, juin 2000).

L'AGCS a causé de plus en plus d'inquiétude au STTP, pour de multiples raisons :

- Comme il a été indiqué plus haut, l'OMC a publié un document d'information en 1998. Ce document affirmait que, malgré le fait que l'AGCS exclut les services gouvernementaux, les services postaux [*Traduction*] « seraient des services visés par l'AGCS dans la mesure où, *et c'est habituellement le cas*, ils sont assurés sur une base commerciale. » Le Syndicat pouvait faire valoir de solides arguments pour démontrer que Postes Canada ne fournit pas ses services en fonction de critères commerciaux, mais il craignait que l'OMC ne soit pas convaincue.
- Lorsque le STTP a demandé au gouvernement fédéral quelle était sa position sur les services postaux et de messagerie, on lui a répondu que le gouvernement n'avait pas encore inscrit les services postaux sur la liste de sujets devant faire l'objet de discussions à l'OMC, mais qu'il menait de larges consultations en vue d'établir la position canadienne sur les services postaux et de messagerie. Cette réponse n'était pas vraiment rassurante, étant donné que les consultations avaient lieu principalement avec le secteur des messageries.
- M. Pierre Pettigrew, ministre du Commerce international, a fait savoir au STTP que la Commission européenne et les États-Unis voulaient que certains services postaux et de messagerie fassent l'objet de négociations dans le cadre de l'AGCS.
- Le STTP a aussi appris, lors des audiences parlementaires, que l'Association canadienne des entreprises de messagerie (ACEM) avait pressé le gouvernement d'inscrire les services postaux et les services de livraison express sur la liste des sujets de négociation. L'ACEM est une organisation qui représente les entreprises de messagerie privées, dont United Parcel Service (UPS). D'aucuns estiment que l'Association a été constituée dans le but précis de

légitimer les intérêts d'UPS au Canada. Chose certaine, il est intéressant de souligner que Doug Moffat, qui a occupé le poste de directeur général de l'Association pendant plusieurs années, a fait partie des cadres de direction d'UPS pendant 17 ans.

- À l'instar de l'Association des entreprises de messagerie, le World Services Congress (WSC) a aussi recommandé que le secteur des services express fasse partie des sujets de négociation prioritaires. Le WSC a eu lieu en novembre 1999, juste avant la rencontre ministérielle de l'OMC à Seattle, afin de faire part des avis du secteur privé à l'OMC. La Coalition of Services Industries (CSI), association qui regroupe des entreprises, a parrainé le forum, qui a réuni huit cents participants, dont des représentants de United Parcel Service (UPS), de Federal Express (FedEx) et du gouvernement canadien.

Principales préoccupations concernant l'AGCS

Il est apparu que les craintes du Syndicat étaient fondées. Et plus le STTP examinait l'AGCS, plus il s'inquiétait. Voici certains de ses motifs d'inquiétude :

Services de messagerie : Le Canada a inscrit les services de messagerie sur sa liste d'engagements précis lors des négociations de l'Uruguay Round, qui ont pris fin en 1994, sans avoir eu quelques consultations que ce soit avec les principaux intervenants, à savoir le public, les travailleuses et travailleurs des postes et les gouvernements locaux. Les dispositions les plus dérangeantes de l'AGCS, notamment celles concernant le traitement national et l'accès aux marchés, s'appliquent uniquement aux services qui figurent sur la liste d'engagements que chacun des pays soumet à l'AGCS.

Bien que 33 pays aient inscrit les services de messagerie sur leurs listes respectives, le Canada est pratiquement le seul des pays développés à avoir pris des engagements quasi complets en ce qui concerne ces services. Selon la commission du commerce international des États-Unis, le Canada possède déjà le marché le plus ouvert pour ce qui est des services de messagerie. (Nota : Les deux seuls autres pays développés à avoir pris des engagements importants sont l'Autriche et les États-Unis.)

En inscrivant les services de messagerie sur sa liste d'engagements, le Canada a activé non seulement les règles sur l'accès aux marchés et le traitement national, mais aussi les dispositions anti-monopoles de l'AGCS. La décision du gouvernement canadien d'inscrire les services de messagerie sur sa liste d'engagements l'expose à des plaintes de la part d'entreprises estimant que Postes Canada abuse de son monopole sur la poste aux lettres pour livrer une concurrence déloyale dans les services soumis à la concurrence, tels que les services de messagerie et de livraison express.

Leçon de l'ALÉNA : La poursuite engagée par UPS aux termes de l'ALÉNA donne une idée des arguments qui pourraient être avancés aux termes des dispositions anti-monopoles de l'AGCS ainsi que des conséquences pour le service postal public.

Dans la poursuite judiciaire qu'elle a engagée aux termes de l'ALÉNA, la société UPS prétend que Postes Canada se sert de son infrastructure à financement public pour appuyer sa position dans les activités soumises à la concurrence, tels que les services de messagerie et de livraison express. Si UPS a gain de cause, le gouvernement fédéral risque de devoir lui verser plus de 230 millions de dollars, et ce, uniquement pour les dommages subis jusqu'à maintenant.

Dans une telle éventualité, le gouvernement fédéral demanderait fort probablement à Postes Canada de se retirer de ses lucratifs services de messagerie afin de ne pas avoir à verser de dommages-intérêts indéfiniment. Les secteurs ruraux se trouveraient ainsi privés de services de messagerie. UPS ne desservira pas ces secteurs, car ils ne rapportent pas.

Le gouvernement fédéral pourrait aussi régler la poursuite engagée par UPS aux termes de l'ALÉNA en donnant à cette entreprise accès au réseau de Postes Canada. Le STTP estime que cette mesure permettrait à UPS d'accroître sa part des lucratifs marchés urbains, mais aux dépens de Postes Canada. Le problème, c'est que notre service postal a besoin des bénéfices qu'il réalise dans les secteurs urbains pour desservir le reste du pays. Autrement dit, en cas de règlement ou de victoire d'UPS, Postes Canada aurait moins d'argent pour fournir des services et assurer des emplois, spécialement dans les secteurs ruraux. Bien entendu, la société UPS pourrait aussi être déboutée. Mais, dans un tel cas, UPS (ou une autre entreprise) pourrait tenter d'engager une poursuite analogue aux termes de l'AGCS.

Reclassification des services postaux et de messagerie : Les entreprises de messagerie multinationales travaillent déjà d'arrache-pied afin de s'assurer que l'AGCS leur permettra d'avoir accès à de nouveaux marchés, c'est-à-dire des marchés actuellement servis par les bureaux de poste publics. Pour le moment, le secteur des messageries n'essaie pas d'une manière vraiment sérieuse de faire inscrire les services postaux sur la liste des sujets de négociation de l'AGCS. Guère plus d'une poignée de pays accepteraient une mesure aussi controversée.

L'industrie multinationale des services de messagerie a choisi de prendre des voies détournées pour obtenir l'ouverture des marchés des services postaux. Elle a décidé que la reclassification des services postaux et de messagerie constitue la meilleure stratégie pour accroître de façon marquée la portée de l'AGCS en ce qui concerne les services postaux et les services connexes. Or, il se pourrait bien que cette stratégie donne des résultats. Le Comité des engagements spécifiques de l'OMC étudie actuellement des propositions visant à reclassifier ou à redéfinir les services postaux et de messagerie. (Nota: L'Association canadienne des entreprises de messagerie et le World Services Congress ont tous les deux fait de la reclassification une question prioritaire.)

La reclassification pourrait avoir pour effet de réduire la portée de la définition actuelle des services postaux et d'élargir celle de la définition des services de messagerie. Elle pourrait aussi éliminer la distinction qui existe entre les services postaux publics et les services postaux privés. À de nombreux égards, la reclassification correspond à la renégociation de la portée de l'AGCS, sauf qu'elle s'effectue d'une façon moins directe et plus insidieuse. Le résultat est toutefois le même.

Niveau de service minimum : L'AGCS pourrait aussi avoir une incidence sur les niveaux de service dans les régions rurales et éloignées.

L'AGCS interdit à tout pays qui inscrit des services, tels les services de messagerie, sur sa liste d'engagements d'imposer des limites sur le nombre de fournisseurs de services et le nombre d'exploitations. Il est difficile de déterminer si l'AGCS visait à interdire à la fois les limites maximums et minimums.

Interdire des limites minimums sur le nombre de services de messagerie dans un secteur, par exemple, risquerait de créer d'énormes problèmes. Les gouvernements canadiens ne pourraient pas, par exemple, exiger qu'une entreprise de messagerie souhaitant obtenir un permis d'exploitation pour un lucratif marché urbain fournisse également ses services à un secteur rural environnant comme condition d'obtention de ce permis. Par conséquent, si l'industrie multinationale des messageries parvient un jour à obliger Postes Canada à se retirer des services de messagerie, les contribuables canadiens risquent de se voir contraints de payer des compagnies pour qu'elles assurent le service dans les secteurs non rentables.

Réaction du STTP

Faire connaître nos préoccupations aux gouvernements

Le STTP a soulevé la nécessité de préserver et de renforcer le processus décisionnel démocratique en ce qui concerne les services postaux et le commerce. Depuis le printemps 1999, il demande aussi au gouvernement fédéral de dévoiler sa position sur les services postaux et de messagerie.

Le Syndicat a rencontré des représentantes et représentants du groupe de travail sectoriel du gouvernement sur les services postaux et de messagerie, groupe qui relève du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). En juin 2000, il a présenté au gouvernement un mémoire sur l'AGCS et les services postaux publics, pour lequel il n'a encore reçu aucune réponse officielle. Le Syndicat a également rencontré le ministre Pettigrew en décembre 2000 afin de lui faire part de ses inquiétudes au sujet de l'AGCS. Il lui a envoyé une

lettre de suivi résumant les questions soulevées lors de la rencontre et a demandé au ministre des réponses à des questions très précises, notamment ce qu'est la position du Canada sur la reclassification des services postaux et de messagerie.

En janvier dernier, le STTP a demandé à un représentant du groupe chargé des services postaux et de messagerie de recevoir une réponse à la lettre bien avant que l'OMC ne fasse le point, en mars. Le Syndicat n'en a toutefois obtenu aucune.

Bien que le gouvernement insiste sur le fait qu'il a entrepris un vaste processus de consultation sur l'AGCS, ce processus est en réalité plutôt inutile. À ce jour, le STTP n'a pu obtenir que le gouvernement réponde à quelques questions simples, et encore moins qu'il prenne ses inquiétudes au sérieux.

Le ministre Pettigrew s'est borné à déclarer publiquement que les services postaux fournis aux termes de l'obligation de Postes Canada d'assurer un service universel ne sont pas à risque.

M. Pettigrew a fait cette déclaration au mois de mars dernier, alors qu'il annonçait la position du Canada au cours des discussions sur le commerce des services. Étant donné qu'il ne savait pas ce que le ministre avait voulu dire exactement, le Syndicat lui a envoyé une autre lettre, dans laquelle il lui a expliqué qu'il comprendrait beaucoup mieux la position du gouvernement si le ministre prenait le temps de répondre aux questions du Syndicat. (Mise à jour : Le STTP a reçu une lettre du ministre Pettigrew, mais qui ne répondait pas directement aux questions du Syndicat. Au sujet de l'important dossier de la classification, le ministre Pettigrew a uniquement déclaré ce qui suit [*Traduction*] : « Les négociations n'en étant qu'à leur début, je vous prie de

demeurer en communication avec les représentantes et représentants du ministère au cours des prochains mois. Nous tenons à connaître votre point de vue, que vous pourrez formuler dans le cadre du processus de consultation que nous considérons essentiel à l'élaboration de la position du Canada en vue des négociations. »)

Le Syndicat a aussi discuté de ses préoccupations avec Alfonso Gagliano, ministre responsable de Postes Canada. Il a envoyé une lettre aux déléguées et délégués commerciaux des provinces, les invitant à communiquer avec le ministre Pettigrew pour faire connaître leurs préoccupations. Le Syndicat leur a aussi demandé de diffuser sa lettre dans les municipalités pour que les administrations locales aient l'occasion de soulever leurs inquiétudes.

Faire connaître nos préoccupations aux travailleuses et travailleurs des postes, à nos alliées et alliés et aux autres parties concernées

Le STTP a aussi diffusé de l'information pour qu'on connaisse les enjeux.

Le STTP a envoyé son mémoire ou des fiches d'information à ses sections locales, aux députées et députés, aux membres du mouvement syndical et à un large éventail d'alliées et d'alliés. Il leur a aussi envoyé une lettre d'accompagnement leur demandant d'écrire au ministre Pettigrew, ce qu'un grand nombre ont fait. De plus, le STTP n'a pas uniquement fait part de ses inquiétudes à ses alliées et alliés. Par exemple, il a aussi envoyé son mémoire à l'Association canadienne du marketing (ACM) et a organisé une réunion de suivi.

L'ACM est un organisme qui, par le passé, a causé des problèmes au STTP, s'étant plaint, avant les négociations de 1997 entre le STTP et Postes Canada, des frais de main-d'oeuvre associés

aux travailleuses et travailleurs des postes et ayant demandé au gouvernement de conclure une convention collective qui réduirait ces coûts. L'ACM avait ensuite refusé de rencontrer le Syndicat pour discuter de la question. Depuis, elle a promis de ne plus faire de déclarations publiques relativement aux dossiers concernant les travailleuses et travailleurs des postes sans avoir d'abord demandé l'opinion du Syndicat.

À notre grande surprise, l'ACM a aussi adopté face à l'AGCS une assez bonne position, qui consiste à ne pas prendre position. Il s'agit d'une importante réalisation, étant donné que la plupart des organisations d'entreprises favorisent la commercialisation, la privatisation et la déréglementation par l'intermédiaire de l'AGCS.

Favoriser la recherche

Le Syndicat fait aussi tout de qu'il peut pour favoriser la recherche visant à faire mieux comprendre l'AGCS. Parmi les travaux de recherche qui ont été particulièrement utiles aux travailleuses et travailleurs des postes, on compte une étude réalisée par Scott Sinclair pour le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) et intitulée « L'AGCS et les services postaux canadiens ». Cette étude s'inscrit dans le cadre du Trade and Investment Research Project (TIRP) (projet de recherche sur le commerce et les investissements) du Centre, opération qui est financée par divers organismes, dont le STTP.

Travailler avec nos alliées et alliés

Le STTP a aussi travaillé avec ses alliées et alliés à l'organisation de l'opposition contre les accords commerciaux tels que l'AGCS. Le Front commun contre l'Organisation mondiale du commerce (FCOMC), dont la coordination est assurée par le Conseil des Canadiens et le

Congrès du Travail du Canada, est l'un des groupes formant cette opposition avec lequel nous travaillons à l'échelle nationale. À l'échelle internationale, nous collaborons avec l'organisme Union Network International, auquel le STTP est affilié.

Protester

Enfin, le STTP a pris part à des protestations concernant l'OMC, y compris à une gigantesque manifestation à Seattle. Le Syndicat a également parrainé une caravane contre l'OMC qui a fait le trajet de Toronto à Seattle en faisant de la sensibilisation et de l'organisation, et il a participé aux activités de celle-ci. Il a aussi pris part aux mouvements de protestation connexes survenus depuis la rencontre de Seattle, notamment ceux de Windsor, de Montréal, de Prague et de Québec.

En général, le STTP aborde l'AGCS et les autres accords commerciaux en tentant de « nationaliser » le débat sur les prétendues questions commerciales internationales et en favorisant, à plusieurs niveaux, des façons plus démocratiques de prendre des décisions relativement aux accords commerciaux internationaux. Le Syndicat ne croit pas qu'il soit nécessaire de signer l'abandon du contrôle démocratique des services publics tels que les postes uniquement dans l'intérêt du commerce. Et il ne croit pas non plus que nous finirons par mettre fin aux échanges commerciaux si nous insistons pour que les gouvernements négocient des ententes qui vont dans le sens des intérêts du public plutôt que des intérêts commerciaux.

Le STTP a adopté la position officielle selon laquelle on devrait réformer radicalement l'AGCS pour protéger les intérêts du public ou carrément le laisser tomber. Le Syndicat essaie de ne pas trop s'embourber dans le débat consistant à établir s'il faut corriger l'AGCS ou l'abroger. En

réalité, plus le STTP insiste pour que le gouvernement modifie l'AGCS afin d'y ajouter des dispositions, par exemple l'exemption inaltérable des services gouvernementaux, plus il est clair que le gouvernement n'a pas la moindre intention de le faire. Ainsi, le Syndicat ne considère pas que les efforts qu'il accomplit pour réformer radicalement l'AGCS vont à l'encontre de ceux qu'il déploie pour mettre fin aux mauvais accords commerciaux. En fait, ces efforts lui apportent généralement la preuve que l'AGCS est inapplicable. Cette preuve aide les représentantes et représentants du STTP à exposer aux membres et au public les lacunes de l'AGCS et les raisons pour lesquelles il faut y renoncer, ce qui est généralement beaucoup plus convaincant que de simplement dire qu'il faut révoquer l'AGCS parce que le capitalisme n'est que foutaise ou que les entreprises ont atteint un degré de cupidité insoutenable.

Le principal argument du Syndicat est le fait que de tels accords, loin de favoriser le commerce, visent surtout à accroître la puissance des entreprises aux dépens des services publics, de l'environnement, des droits des travailleuses et travailleurs et de la démocratie. Le temps est peut-être venu d'admettre qu'ils sont impossibles à corriger et de commencer à exiger des accords commerciaux qui placent les droits fondamentaux de la personne au-dessus des droits des entreprises.

scfp 1979

siepb 225

